

Fiche 1 : La mobilité

Les familles participantes ont fait en premier lieu le constat d'une forte dépendance à la voiture à usage individuel sans véritable choix des modes de transports pour une grande part de la population des Hautes-Alpes.

Montagnard et rural, éloigné des centres de décisions et situé à la périphérie des grands réseaux routiers et ferroviaires, le département des Hautes-Alpes, dont les axes principaux sont souvent engorgés, apparaît assujéti à des contraintes qui s'opposent à une mobilité fluide et durable.

A cette situation géographique particulière viennent s'ajouter un manque d'optimisation des transports collectifs (parfois aussi chronophages que la voiture), et un déficit de visibilité des offres existantes.

Préoccupées par ces difficultés et soucieuses des impacts du rejet des gaz à effet de serre sur le climat, les familles ont clairement exprimé le besoin de repenser et gérer les dispositifs de mobilité dont elles disposent et de prendre part à leur transformation. Si la réduction des émissions de CO2 s'impose comme une visée centrale, on reconnaît en même temps la nécessité d'un bouleversement profond des habitudes et d'une implication conjointe des familles et des pouvoirs publics.

Nous relayons ci-après les propositions émises par les familles lors de la rencontre du 7 décembre 2019

« Boîte à idées » pour une mobilité à repenser

1 - Un environnement et des infrastructures à transformer

- réorganiser les dessertes de train et rendre accessible les installations aux personnes à mobilité réduite.
- sécuriser les routes et favoriser les mobilités actives : voies piétonnes aux abords des écoles et des axes routiers, voies cyclables, voies vertes
- favoriser l'auto-partage : développement des parcs-automobile partagée et des transports en taxi partagé
- développer le covoiturage au niveau communal et sur les trajets domicile-travail
- expérimenter les dispositifs d'auto-stop sécurisés de type "Réso-pouce"

2 - Développer l'intermodalité des transports

- organiser l'intermodalité sur le territoire entre les transports collectifs et individuels
- rendre cette intermodalité visible et accessible au moyen d'une plate-forme web "mobilités"

3 - Accompagner au changement dans l'entreprise (et autres entités collectives)

- Mettre en place un plan mobilité d'entreprise, ou un plan mobilité inter-entreprises (ou inter-administrations) qui traite des modalités de déplacements de l'ensemble des agents, y compris du déplacement domicile-travail
- créer des parcs de véhicules d'entreprise "zéro CO2" (voitures, vélos électriques, vélos, etc.)
- adapter les horaires et faciliter l'accès au télétravail
- encourager le recours aux transports collectifs
- inciter à l'usage des nouvelles mobilités : covoiturage, auto-partage, mobilités actives (y compris par des formations de type "remise en selle", etc.)